



Probleme fuite de gaz dans mon immeuble (propriétaire au courant)

Par **kikou682**, le **18/01/2015** à **13:56**

bonjour je vous expose mon problème:

Voila l'été dernier j'ai sentie une forte odeur de gaz dans le couloir, ayant appeler directement sos gaz ils ont constater plusieurs fuite de gaz et ont donc couper directement le gaz donc problème pour cuisiner, pas d'eau chaude, ni de chauffage (heureusement cas se moment là nous étions en été) cette coupure a durer plus de 2 mois (avec un bébé sa a été très dur). En parlant avec mes voisins je constate qu'ils étaient au courant (voisins et propriétaire) et qu'il y avait des fuite de gaz avant même que j'emménage!! A ce moment la je comprends beaucoup plus mes factures de gaz exorbitante (alors que même en hiver je faisait très attention a ne pas laisser le chauffage allumer 24h/24, il était allumer en journée quand il faisait vraiment très froid).

J'aimerais savoir quels sont mes droits? si je peux demander a mon propriétaire le remboursement de mes factures de gaz ou au moins d'une partie. Tout vos conseils me seront très utile

J'attend vos réponses merci

Par **domat**, le **18/01/2015** à **15:58**

bjr,

en principe, sauf si on a des instincts suicidaires, on ne laisse pas une fuite de gaz plusieurs mois sans rien faire surtout qu' en cas de fuite, il y a une odeur de gaz que les gens ne supportent pas.

pour évaluer l'impact sur votre consommation, il faudrait savoir de quelle type de fuite il s'agissait sur un raccord, une soudure, un tuyau percé ou fendu.

il faudrait savoir si depuis la réparation, votre consommation a effectivement baissé.

cdt

Par **janus2fr**, le **18/01/2015** à **15:59**

Bonjour,

Y avait-il une fuite [s]après[/s] votre compteur ?

Par **kikou682**, le **18/01/2015** à **16:13**

les fuites étaient dans la cave, c'était les tuyaux qui étaient rouiller a certains endroits, j'ai pris des photos avant les travaux et l'agent EDF m'avait donner ses coordonnées au cas ou

Par **janus2fr**, le **18/01/2015** à **16:22**

La question est de savoir si ces fuites étaient après ou avant votre compteur. Si avant, elles ne peuvent pas avoir entraîné une surconsommation de votre part, si après, là c'est possible...

Par **kikou682**, le **18/01/2015** à **20:37**

oui j'ai été toucher car les agents gdf me l'on confirmer